

FAQ Canada

INSCRIPTION ET QUESTIONS GÉNÉRALES

Age minimal d'inscription pour le Canada ?

Il n'y a pas d'âge minimal pour participer au programme EL&M au Canada. Les élèves n'ayant pas 16 ans au moment du départ sont aussi intégrés au grade 11.

"Application form" : Quel est le niveau d'anglais à indiquer (page 1 et 4) ?

Si votre enfant n'a pas de contexte autre que celui scolaire, il faut cocher les deux cases "low intermediate" et "high intermediate" (page 1 et page 4), et les deux cases B1 et B2 (page 4).

En cas d'un environnement anglophone, il faut cocher B2 ou C1, selon le degré d'immersion et maîtrise de la langue.

"Application form" : Comment choisir les cours (page 3) ?

L'Ontario pose comme cours obligatoires les mathématiques et l'anglais. Ces deux disciplines doivent donc figurer comme choix, avec une coche dans la colonne "yes".

Les 8 autres disciplines, avec une coche dans la colonne "no", relèvent du choix et de l'intérêt de votre enfant (voir document "Canadian Courses" en bas de page du site cantonal <https://edu.ge.ch/site/elem/sejour-linguistique-mmbs/>).

Nous conseillons toutefois un choix avisé, soit comme base les mathématiques, l'anglais, une langue seconde, un cours de science et de sciences humaines.

Attention: les cours de langue secondes ont un niveau bien inférieur au nôtre, les élèves ne les ayant suivis sur un nombre d'année bien plus court (allemand, par exemple). Ceci dit, cela permet de rester en contact avec la langue choisie. Par ailleurs, toutes les langues ni tous les cours à options ne sont enseignées dans toutes les écoles. Les choix peuvent donc influencer sur la localisation.

"Transcript Translation" : Comment et quand compléter ce document ?

Ce document identifie pour les canadiens l'équivalence des notes suisses à l'évaluation canadienne. Il peut être complété sur la base des NIP et joint au dossier d'inscription, ou être envoyé ultérieurement en accompagnement des notes semestrielles, dès leur réception en janvier. Les équivalences de notes CH / CAN, basées sur la conversion de notes établies par l'EPFL, sont:

- A: 5.3 et plus
- B: 4.75 et plus
- C: 4 et plus
- D = 3 et +
- E = 2 et +
- F = 1 et +

En cas de doute ou d'incompréhension, et afin d'éviter toute erreur, je vous invite à faire contrôler votre fiche par votre doyenne ou votre doyen en charge des MMBs.

"English Teacher Reference" : comment le compléter?

Ce document doit être complété avec le soutien de l'enseignante ou enseignant d'anglais.

"Health Form" : comment le compléter?

Ce document doit être complété en toute transparence. En cas de problématiques de santé passées ou en cours, elles doivent y être signalées.

Degré 11 ou 12 ?

L'année de scolarité canadienne correspondant à notre 2^{ème} année est le grade 11. Il se peut cependant que sur place, et selon l'évaluation faite par les écoles, les élèves puissent être intégrés au grade 12 selon leur niveau de facilité (notamment en mathématiques).

Signatures électroniques ou manuscrites des documents ?

L'idéal est de compléter et signer les documents de manière digitale.

Si toutefois une signature digitale ne s'avère pas possible:

- Compléter de manière digitale les documents
- Imprimer
- Signer en manuscrit
- Numériser
- Joindre comme pièce jointe en format pdf aux autres documents d'inscription.

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Au Canada, certaines écoles sont laïques, d'autres catholiques. Cet aspect relève cependant davantage de la transmission de valeurs chrétiennes que de la religion au sens strict (pas de cours de religion obligatoire par exemple).

Le choix de l'établissement scolaire relève de la **responsabilité exclusive des organisations** partenaires.

CHOIX DES COURS

Dans *l'Application form*, à la page 3, vous trouvez trois colonnes à compléter.

Colonne 1:

La 1^{ère} colonne doit être complétée avec les disciplines que vous souhaitez suivre au Canada. Le document en bas de page du site "Canadian courses" est utile. Il indique les "core courses", qui équivalent des disciplines fondamentales chez nous, et les "optional courses", en complément aux "core courses". Cette colonne doit mentionner les maths et l'anglais, car ce sont deux disciplines obligatoires au Canada.

Colonnes 2 et 3:

Les colonnes 2 et 3 indiquent si les disciplines choisies dans la colonne 1 sont des matières qui doivent obligatoirement être suivies selon l'exigence de l'école d'origine.

Le Collège de Genève recommande à ce que les disciplines suivies à l'étranger s'alignent au mieux sur les disciplines genevoises. Toutefois, il ne pose pas d'exigence au sens strict.

Par conséquent, les deux disciplines cochées dans cette colonne doivent être l'anglais et les maths, du fait que ces 2 matières sont obligatoires pour les canadiens. Les autres disciplines choisies peuvent être cochées sous la colonne 3.

Si toutefois vous tenez impérativement à suivre une autre matière, il convient de la cocher sous colonne 2. Les choix ne peuvent cependant pas être garantis – CISS fera au mieux – et selon les matières indiquées comme impératives, cela peut réduire le choix des établissements scolaires.

Remarques relative à quelques cours:

1. L'allemand sera basique. Si ce cours est proposé dans l'établissement scolaire, les élèves canadiens en seront à leur 1^{ère} année ou 2^{ème} année d'allemand. Il peut être néanmoins intéressant. Cela dit, nous conseillons aux élèves de prendre des lectures en allemand, de manière à maintenir leur niveau et à s'organiser des cours de conversation avec des étudiants internationaux en provenance de l'Allemagne.
2. Economie et droit: un cours d'économie fait partie du cursus du grade 12. Les écoles canadiennes sont souples et peuvent imaginer admettre des élèves sur le principe en grade 11, mais leur attribuer un cours en grade 12, dont celui-ci qui n'est pas dispensé en grade 11. Vous pouvez donc mettre dans la colonne 1 cette discipline, et une coche dans la colonne 3. Attention au droit: il s'agit ici du droit canadien.
3. Chimie : nous conseillons de suivre cette matière, en vue du rattrapage au retour.

ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES (OPTIONAL COURSES)

Les activités extra-scolaires (optional courses) sont-elles obligatoires?

Non, mais il est bien sûr vivement encouragé de s'y inscrire, de manière à tisser des liens avec les étudiants canadiens, de vivre pleinement sa scolarité au Canada et de profiter de toute situation utile à l'exercice de la langue anglaise.

Les activités optionnelles diffèrent peu d'un établissement à un autre. Tous en majorité proposent des activités sportives, artistiques et techniques.

Les optional courses ont lieu après les cours, en général dès 14/15h.

ASSURANCE MALADIE

La couverture d'une assurance canadienne est obligatoire (*voir chapitre X du contrat individuel*). Elle est comprise dans le coût du programme.

Le maintien de l'assurance de base suisse est conseillée. Si toutefois vous souhaitez l'annuler durant le séjour, il faut vous adresser à votre assurance pour en connaître la faisabilité et les conditions.

VISA

La demande de visa relève de la responsabilité individuelle. Les démarches figurent dans le document "*Visa and Permits Switzerland*" en bas de page du site cantonal Echanges & Mobilité DIP (EL&M) <https://edu.ge.ch/site/elem/sejour-linguistique-mmbs/>

SUBVENTION POUR LA PART PARENTALE

Le coût du programme, la bourse Erasmus +, le solde constituant la part individuelle et l'échelonnement de paiement sont expliqués dans le PPT de présentation (*en bas de page du site cantonal <https://edu.ge.ch/site/elem/sejour-linguistique-mmbs/>*) et dans le contrat individuel (*chapitre XIII*).

La bourse Erasmus + est attribuée à chaque candidat inscrit au programme, indépendamment de la situation financière de la famille.

Une demande pour un soutien financier pour la part individuelle, via une fondation privée, peut être soumise auprès du service social de l'établissement scolaire de votre enfant.

L'éligibilité et le montant éventuel du soutien financier, via une fondation privée, répond aux critères usuelles (notamment les revenus).

Le choix de la destination n'a pas d'influence: en cas d'éligibilité à un soutien financier, il peut concerner autant l'Irlande que le Canada.

INSCRIPTION ÉLÈVES HORS MMB

Le programme est également ouvert aux élèves hors formation bilingue selon les mêmes modalités, mais dans la limite des places disponibles.

La date butoir d'inscription est au 31 janvier. Dès la confirmation de l'inscription des élèves MMBs (mi-février), le nombre de places restantes est connu.

Si le nombre de mobilités MMBs prévues au 1^{er} dépôt de projet d'octobre 2023 ne devait pas suffire, une nouvelle demande pourrait être déposée en mars, auquel cas les demandes hors formation bilingue y seraient incluses.

En tout état de cause, il est donc conseillé de s'inscrire au programme.